

COMMUNE DE



Résolution N°34/2017  
Séance du 18 octobre 2017

**Résolution relative à la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises, du 20 septembre 2017, portant sur la participation de CHF 330'000.- du Fonds intercommunal au financement de la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône**

Considérant :

- le préavis négatif, du Comité de l'ACG, décision prise à l'unanimité lors de sa séance du 4 septembre 2017 à la participation financière du Fonds Intercommunal à la construction d'une passerelle sur le Rhône reliant les Evaux (Onex) à la presqu'île d'Aïre (Vernier) ;
- le risque de créer un précédent quant au financement d'infrastructures de transport par le Fonds Intercommunal ;
- la participation financière cantonale à la construction de cette passerelle sur le Rhône dans le cadre de la mise en oeuvre du projet d'agglomération de deuxième génération, mentionnant la subvention à des infrastructures de transport ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, d'accorder la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône ;

conformément à l'art. 79 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL,**

**DECIDE**

Par 14 voix pour, soit à l'unanimité,

De s'opposer à la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises, du 20 septembre 2017, portant sur la participation de CHF 330'000.- du Fonds intercommunal au financement de la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône.

Puplinge, le 18 octobre 2017